

CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE
LIAISON RD 20 RD 32- CONTOURNEMENT D'EVRON /
CHÂTRES-LA-FORÊT

Etudes préalables à l'enquête publique et à la programmation
ARCADIS

COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE N°3

Agence de NANTES

17 Place Magellan
Le Ponant 2 - Zone Atlantis
BP 10121
44817 St Herblain Cedex
Tél. : +33 (0)2 40 92 19 36
Fax : +33 (0)2 40 92 76 20

Date réunion :
30/05/13

Lieu :
Salle des 4 Vents à Evron

Indice :
A

Rédacteur :
DCO
ARCADIS

Pages :
6

Réf Emetteur :
613-09-3105 - 90026

Date dif. :
17/06/2013

Intervenants

	Fonction	Nom
Région des Pays de la Loire	Conseiller Régional – commission infrastructures transport	PERRIER Michel
CG53	Vice-Président de la commission développement des territoires	MENARD Guy
Communauté de communes des 3C	Président	MORTEVEILLE Jean-Pierre
Commune d'Evron	Maire	BEDOUET Joël
CG53	Directeur général adjoint Chef de service "études routières" Adjoint chef de service Chargé d'opération Direction de l'économie et du développement local	COLAS Robert LENAIN Martine TAISNE Bénédicte CORNU Georges FREARD Maud
ARCADIS	Pilotage concertation	COTTENCEAU Dominique

Etaient également présents dans l'assemblée :

- Claude ROUILLARD, maire de Châtres la Forêt,
- Didier LOCHIN, maire de Saint-Christophe-du-Luat,
- Alain POISSON, adjoint au maire d'Evron,
- Claude GARNIER, maire de Brée,
- Pascal. CHANTEAU, maire de La Chapelle-Rainsouin,
- André BOISBOUVIER, vice – président de la Communauté de communes des Coëvrons, chargé des finances.

Les élu(e)s ne s'étant pas nécessairement présenté(e)s , cette liste n'est pas exhaustive.

Emetteur Phase / cat Num Type Indice Statut
AFR CRR 90026 CRR A

Réf Aff. ARCADIS / 613-09-3105 61-09187 EVRON RPub 13 05 30 CR



Compte rendu réunion publique n°3 du 30/05/13

OBSERVATIONS

ACTION / ECHEANCIER

1 Déroulement de la réunion

- Présence d'environ 90 personnes
- Durée : 2 heures, hors échanges de fin de réunion
- Déroulement :
 - Introduction de M. MENARD.
 - M. HENRY, président de la Commission Développement des Territoires du Conseil général, excusé
 - 1h15 de présentation du diaporama par D. COTTENCEAU et Maud FREARD.
 - 45 mn de questions / réponses (environ),
 - Conclusions de MM. MENARD, PERRIER et BEDOUET
 - Echanges avec les participants.

2 Bilan de la réunion

- Climat plutôt serein
- Interventions de riverains sur la question des impacts dans le secteur de la Fosse-Heulin
- Peu de questions relatives aux sujets d'ordre général : objectifs, fonctionnalités, planning ou financement du projet, à l'exception de l'intervention de M. le Maire de Brée sur la consommation de terres agricoles et la justification du projet.

3 Questions / réponses

QX. Synthèse de la question posée

R : Eléments de la réponse (par Dominique Cottenceau sauf si précision contraire).

Q1. Intervention de M. GARNIER - maire de Brée.

M. GARNIER déplore la perte de 40 ha de terres agricoles pour le besoin du projet. Il considère qu'il s'agit d'une perte de richesse nationale en matière agricole et que la construction d'une route est une activité économique artificielle. Il s'interroge sur l'intérêt même de ce contournement qui s'ajoute à une liste déjà importante régionalement ou localement (suppression des passages à niveaux, Notre-Dame des Landes, etc..). Comment dédommager cette perte de richesse ?

**Compte rendu réunion publique n°3 du
30/05/13**

OBSERVATIONS

ACTION / ECHEANCIER

R : C'est une question importante relative à l'opportunité d'un projet face à son « prix à payer ». La question des terres agricoles est souvent évoquée pour les projets d'infrastructures. Il faut cependant noter que les causes de la consommation de terres agricoles sont, pour 60% la construction de logements, pour 20%, la construction des infrastructures, souvent attaquées sur ce point, et enfin pour, 20% pour des activités économiques.

R : M. MENARD

On peut facilement démontrer que prélever 40 ha de terres agricoles, c'est enlever 40 ha à la richesse nationale, mais il est plus difficile de quantifier les gains économiques attendus du désenclavement d'un territoire. Il est important de disposer d'infrastructures de qualité pour maintenir les emplois et donc des habitants dans les secteurs ruraux enclavés et limiter les concentrations d'activités économiques dans les secteurs les mieux dotés. De plus, les intérêts individuels des personnes impactées, notamment en matière agricole, ainsi que les aspects environnementaux sont fortement pris en compte dans les projets actuels ce qui permet de les optimiser.

R : M. BEDOUET, en tant que vice-président de la Communauté de communes des Coëvrons, chargé de l'économie et aménagement du territoire.

Ce projet concerne tout le territoire y compris Brée et Pré-en-Pail. Les voies de communication sont un des atouts des territoires. En ce qui concerne la consommation de terres agricoles, les surfaces concernées représentent 1 % de la surface de la commune d'Evron, ce qui reste marginal sachant que beaucoup de terres agricoles, peut-être 5%, sont de fait sous exploitées. Par ailleurs, l'aménagement foncier peut avoir un impact très positif en matière agricole.

R :

Il y a une réelle prise de conscience de ce sujet. Les lois Grenelle en témoignent, les seuls projets routiers reconnus comme indispensables sont les contournements urbains, compte tenu de leurs effets sur l'amélioration du cadre de vie.

Q2. Intervention d'un habitant du secteur de la Fosse-Heulin

Cette personne rappelle que le projet dans sa partie Est sera financé par la communauté de communes. Il demande le coût que cela représente par foyer fiscal. Pour le choix de la variante, il revient sur la délibération du Conseil municipal d'Evron validant la variante mais demandant le passage de la déviation à plus de 100 m des habitations. Il relève que pourtant plusieurs habitations se situent à moins de 100 m, la distance étant d'environ 50 m dans son propre cas. L'impact visuel est très important entraînant une perte de la valeur de l'habitation et des difficultés pour une éventuelle vente ? Des indemnités sont-elles possibles ?

**Compte rendu réunion publique n°3 du
30/05/13**

OBSERVATIONS

ACTION / ECHEANCIER

R : M. BEDOUET.

La délibération était un souhait. Le dernier comité de pilotage a pris en compte les remarques des riverains et proposé des pistes d'amélioration. Il faut par ailleurs considérer les nuisances actuelles le long de la RD20 à Châtres-la-Forêt, avec plus de 7000 véhicules par jour dans la traversée du bourg.

Q3. 2^{ème} intervention du même riverain

Il ne s'agit pas de remettre en cause l'utilité du projet mais bien sa localisation à proximité des habitations avec des impacts sonores et surtout visuels très importants.

R : M. MENARD demande à D. COTTENCEAU si d'autres options étaient envisageables

R : D'autres options plus lointaines ont été étudiées, mais dans la balance générale avantages / inconvénients elles sont apparues moins intéressantes. Pour ce qui est de la valeur de l'habitation, il faut considérer aussi cette question dans une logique plus globale d'attractivité du territoire : la première condition au maintien de la valeur de l'immobilier tenant bien sûr à la conservation de l'emploi dans le secteur et donc aux investissements réalisés.

Q4. Intervention de M. le maire de Brée

M. GARNIER s'insurge contre cette présentation tendant à faire penser que les problèmes du territoire sont liés à la non réalisation de la route.

R : Le propos n'est pas de dire que la route est la solution à toutes les difficultés locales mais que ne rien faire (ne pas investir), pour éviter tout impact négatif, peut conduire à plus de difficultés encore pour le territoire. En ce qui concerne les indemnités de particuliers, il est rappelé que le principe retenu est celui de la limitation des impacts, s'ils ne peuvent être évités, et de la recherche de réparations ou de compensations sans aspect financier.

Q5. Intervention d'une habitante du secteur de la Fosse-Heulin

Q : Cette personne revient sur la rédaction de la délibération de la ville d'Evron. La délibération indique que le projet devra respecter une distance de 100 m. Avec une telle rédaction, peut-il s'agir d'un simple souhait et non d'une obligation ?

R : M. BEDOUET

Cette délibération était pour valider le principe d'un tracé. Le tracé a déjà été modifié suite au dernier comité de pilotage et il évoluera certainement dans les phases ultérieures.

**Compte rendu réunion publique n°3 du
30/05/13**

OBSERVATIONS	ACTION / ECHEANCIER
<p>Q : La personne indique que justement cette condition ne pouvait être respectée comme indiqué dans les tableaux de synthèse (du dossier de concertation).</p>	
<p>R : M BEDOUET indique qu'au moment de la délibération le tracé n'était pas suffisamment connu.</p>	
<p>Q : Lors de la réunion du 26 mars avec les riverains, le sujet a été abordé : la conclusion était que le passage dans ce secteur était contraint et qu'il n'était pas possible de respecter les 100 m au droit de la Fosse Heulin.</p>	
<p>R : M BEDOUET donne l'exemple de la route de Sainte-Gemmes-le-Robert où le tracé a été modifié pour s'éloigner des habitations lorsque c'était possible. Il indique que l'enquête publique sera l'occasion pour les riverains de s'exprimer à nouveau.</p>	
<p>Q6. Intervention d'une personne</p>	
<p>Q : Une personne intervient sur les nuisances par rapport aux habitations : les premières maisons vendues implantées sur les terrains en cours d'urbanisation à Châtres-la-Forêt sont celles situées au bord de la route. Certaines personnes veulent donc être près de la route alors que d'autres pas.</p>	
<p>R / Pour M. Bedouet, ceci montre que, pour certains, ce n'est pas gênant de résider au bord d'une route. Il indique que le projet est ancien et connu (première délibération il y a 20 ans)</p>	
<p>Q7. Intervention du premier riverain</p>	
<p>Le projet consistait alors à se raccorder sur le rond-point d'Intermarché sur des terrains déjà réservés, et non plus à l'Est. Il a acheté sa maison en fonction de ces informations.</p>	
<p>Q8. Intervention d'une personne</p>	
<p>Q : Concernant le raccordement de la route de Saint-Christophe du Luat (RD557) sur la RD20 : un giratoire aurait été préférable.</p>	
<p>R : La configuration actuelle est dangereuse. Le carrefour mérite donc d'être retraité mais en considérant aussi le niveau de trafic très faible. Pour cette raison, un giratoire, qui rallonge nécessairement les temps de parcours ne semble pas la meilleure solution, d'où la proposition d'autoriser uniquement le mouvement en tourne-à-droite Châtres-la-Forêt vers Saint-Christophe du Luat avec en complément le traitement du carrefour de Treize-Poêles.</p>	
<p>R : Robert COLAS : Le carrefour de Treize-Poêles sera retraité. Un giratoire est aujourd'hui envisagé. Il rappelle l'actuelle interdiction de tourner à gauche, depuis la RD20 en venant de l'Ouest, vers la RD557.</p>	

Compte rendu réunion publique n°3 du 30/05/13

OBSERVATIONS

ACTION / ECHEANCIER

Q9. Intervention d'une personne

Le projet est annoncé depuis 20 ans. Il suscite oppositions et adhésions.

Concernant la consultation des services de l'Etat dont l'ONEMA, pourquoi attendre la dépose du dossier d'enquête en préfecture ?

R : Robert COLAS rappelle les différentes étapes de consultation des services de l'Etat, déjà entamées, et les obligations réglementaires correspondantes.

Q10. Intervention d'une propriétaire

Qui seront les interlocuteurs pour les acquisitions foncières ?

R : Maud FRÉARD rappelle les conditions de réalisation des achats dans le cadre de l'aménagement foncier avec inclusion ou exclusion des emprises.

R : M MENARD intervient pour rappeler le rôle de la SAFER et de la commission locale d'aménagement foncier.

4 Conclusions

M. MENARD rappelle l'objet de la réunion : présenter la solution qui sera portée en enquête publique. Il considère que le travail effectué a permis d'identifier les principaux enjeux. Il précise l'importance de l'enquête publique pour que chacun puisse s'exprimer. Il souligne l'opportunité offerte par l'aménagement foncier pour mieux organiser l'espace agricole malgré les pertes de surfaces agricoles et informe de la constitution de réserves foncières.

M. PERRIER rappelle le rôle de financeur du Conseil Régional sur cette opération, dans le cadre de la convention passée entre la région et le département, cas unique en région Pays de Loire. Il évoque l'avancement des projets concernés. En ce qui concerne le processus de projet, il appartient à chacun de se positionner sur l'utilité publique du projet. Il considère qu'il ne faut pas « mettre tous les projets dans le même panier », en rappelant à titre d'exemple son opposition personnelle au projet de Notre-Dame des Landes. Il faut analyser ensemble, de façon objective, les enjeux et les impacts du projet.

M. MORTEVEILLE intervient pour rappeler la longue durée du projet avec une réalisation peut-être dans 2 mandats.

M BEDOUET revient sur le développement économique du territoire et sur une bonne appréciation des impacts économiques.